

**Destinataire :**

Greffé de la Régie de l'énergie

À l'attention de madame Louise Pelletier

---

Bonjour,

Je suis résidente de Montréal, territoire d'implantation de la phase 1 des compteurs nouvelle génération, dits intelligents. Je m'oppose fermement au remplacement des compteurs électromécaniques d'Hydro-Québec par de nouveaux compteurs qui impliquent la transmission des données de consommation d'énergie par la technologie sans fil.

Plusieurs raisons motivent ma position. Avant toute chose, c'est le risque pour la santé des citoyens, grands et petits, que je considère être l'enjeu le plus préoccupant. Bien qu'Hydro-Québec ait servi à la population, à intervalles réguliers, de soi-disant preuves scientifiques qu'il n'existe aucun risque lié aux radiofréquences, il est de mise de se méfier des études et des porte-parole qui ont été utilisés dans cette campagne de désinformation car ils ont un parti-pris évident en faveur de cette lucrative industrie qu'est la consommation d'énergie. À travers le monde, de nombreuses études, entièrement indépendantes celles-là, ont été menées qui arrivent à la conclusion que les effets sur la santé sont bien réels et mesurables. Le spectre des pathologies causées par les radiofréquences est large, allant des maladies létales (cancer) aux symptômes d'inconfort et incapacitants (acouphènes, étourdissements, faiblesse généralisée). Par ailleurs, quand on met en corrélation le fait que la dangerosité de plusieurs produits n'a pu être prouvée qu'après des décennies d'utilisation (amiante, cigarette) et que l'avènement des ondes électromagnétiques sur une échelle massive et interplanétaire est un phénomène récent, trop récent pour permettre à l'homme d'avoir un regard objectif et scientifique sur ses impacts, on ne peut que préconiser le principe de précaution dans le dossier des compteurs intelligents.

Ensuite, ce sont les dérives potentielles qui nous guettent et dont l'installation des compteurs intelligents est la pierre d'assise qui me rend craintive. À quoi ce déploiement de nouvelle technologie nous expose-t-il en tant que société et en tant que citoyen? Comme bien d'autres personnes s'étant aussi penchées sur la question, je vois quatre points majeurs. Premièrement, l'invasion de la vie privée. Avec les données d'une extrême précision recueillies par les compteurs, on peut reconstituer toutes les habitudes de vie d'un ménage minute par minute. On voit donc clairement que les compteurs deviennent des dispositifs de surveillance en puissance. Deuxièmement, la domotique, cette science de l'électronique qui permet de relier entre eux divers systèmes ou appareils domestiques et qui, dans l'absolu, poursuit le noble but d'améliorer le confort des utilisateurs. Dans le dossier des compteurs intelligents, l'implantation de cette technologie pourrait être la première pièce déposée d'un projet plus vaste, où nos électroménagers seraient équipés, eux aussi, d'émetteurs, pour communiquer des informations plus précises aux compteurs, et éventuellement, au fournisseur de services, sur la consommation d'énergie. Cela veut donc dire deux choses, aussi préoccupantes l'une que l'autre : encore un plus grand nombre d'ondes émises et une invasion de la vie privée à un niveau sans précédent et inadmissible. Cela existe déjà aux États-Unis et on sait que certains renseignements ont été vendus à des entreprises pour des fins de marketing. Dans un pareil cas, on s'éloigne franchement du confort et du mieux-être des utilisateurs. Troisièmement, qui dit technologie sans fil (Wi-Fi) dit piratage potentiel des données et cyber-vulnérabilité. En effet, il s'agit d'un mode de communication plus risqué que la technologie filaire. Les données transmises par communication sans fil sont donc sujettes à être interceptées très facilement par des malfaiteurs ou même trafiquées. Devant ce risque potentiel, Hydro-Québec est-il disposé à accepter de composer avec des données de consommation erronées et donc, de facturer ses abonnés des montants inexacts ? Quatrièmement, et finalement, poursuivons sur le sujet de la facturation en abordant la possibilité qu'offrent les compteurs intelligents d'instaurer un mode facturation différencié selon l'heure et la saison. Cette possibilité est bien réelle, malgré le fait qu'Hydro-Québec ait affirmé maintes fois qu'il ne souhaitait pas aller vers

cette avenue. Pourtant, d'autres endroits où cette technologie a été implantée, entre autres l'Ontario, ont vu leur facture d'électricité augmenter de façon importante. Le gouvernement avait pourtant affirmé que la modernisation du réseau ne servirait pas à passer à la facturation différenciée par période. Malgré ces promesses, c'est ce qui est arrivé. Il y a fort à parier que cela nous arrivera aussi car, lorsque la technologie le permet, pourquoi se priver de ce qui peut apparaître aux autorités comme une belle occasion de regarnir ses coffres, cruellement à sec depuis quelques années?

Deux derniers points me préoccupent grandement, qui, cette fois, ne constituent pas des dérives potentielles, mais bien des dérives réelles et difficilement compréhensibles. Tout d'abord, la fréquence d'émission prévue des compteurs. Au départ, en 2011, Hydro-Québec avait affirmé que les compteurs émettraient jusqu'à 6 fois par jour. Il est éventuellement revenu sur sa parole si bien que maintenant, ce qui est prévu, c'est une émission toutes les 30 à 60 secondes, soit entre 1440 et 2880 fois par jour. Ce taux d'émissions est abracadabrants et excessif. On est en droit de se demander quelle en est l'utilité lorsqu'on sait que la facturation est mensuelle et que les compteurs sont conçus pour stocker jusqu'à un mois de données. Si Hydro-Québec peut justifier logiquement ce choix, je lui lève mon chapeau. Il ne faut pas oublier que ce taux d'émissions est très problématique pour la santé car il augmente de façon exponentielle l'exposition des citoyens. Le dernier point que j'aimerais ici mettre en lumière est le comportement irresponsable d'Hydro-Québec et de son acolyte, CapGemini, dans la façon de conduire les installations des nouveaux compteurs. Hydro-Québec procède à des installations irresponsables et dangereuses en employant des étudiants pour poser de l'équipement complexe, exigeant une solide expérience et pouvant causer, et ayant causé, des incendies. La Corporation des maîtres électriciens du Québec a déploré publiquement que la société d'État embauchait des étudiants pour faire un travail qui est habituellement réalisé par des maîtres électriciens. D'ailleurs, de nombreux cas d'incendies liés aux compteurs intelligents se sont produits en Ontario et l'une des conclusions est que ces incidents résultaient peut-être d'une mauvaise installation.

Comme vous pouvez le constater, les arguments contre l'implantation des compteurs intelligents ne manquent pas. Malgré tout ce qui a été dit ci-dessus, ce ne sont pas les compteurs intelligents en eux-mêmes qui posent problème. En fait, c'est surtout le choix qu'Hydro-Québec a fait d'exploiter cette technologie de pair avec la transmission des données par la technologie sans fil qui est le réel problème. Et quand j'utilise le mot « choix », c'est à dessein. En effet, Hydro-Québec a bel et bien fait le choix de la technologie sans fil alors qu'au moins une autre option s'offrait à lui : la technologie filaire par fibre optique. Il faut tout d'abord savoir que c'est la Firme Landis+Gyr qui a été sélectionnée par Hydro-Québec comme fournisseur de l'infrastructure des compteurs intelligents. L'Europe, plus conservatrice sur les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques, a introduit le compteur intelligent en Suède et en Italie dans les années 2000 en transmettant l'information par ligne électrique, câbles Ethernet ou fibre optique. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, ont appliqué ce principe de précaution. Étrangement, en Europe, la Firme Landis+Gyr, celle-là même sélectionnée par Hydro-Québec, fait la promotion de son produit de compteur intelligent compatible à la transmission d'information par fibre optique. C'est donc bel et bien un choix qu'Hydro-Québec a fait d'aller du côté de la technologie sans fil malgré le fait que son fournisseur aurait pu lui offrir un produit tout autre. Tout ce que la population sait de ce choix, c'est ce qu'Hydro-Québec a bien voulu vaguement laisser entendre, soit que le recours à la fibre optique a été rejeté parce qu'il aurait coûté plus cher, sans toutefois préciser dans quelle mesure.

J'aimerais poursuivre mon intervention avec une deuxième partie consacrée à mon cas personnel dans le dossier des compteurs intelligents. Le 17 novembre dernier, j'ai reçu une lettre d'Hydro-Québec m'avisant du remplacement prochain du compteur électromécanique de ma résidence pour un compteur de nouvelle génération. J'ai donné suite à cette lettre de deux façons : en écrivant une lettre à Daniel Richard, président d'Hydro-Québec Distribution, avec copie aux élus Pauline Marois, Martine Ouellet et Henri-François Gautrin, et ensuite en téléphonant à CapGemini pour leur signaler mon intention de conserver mon compteur électromécanique. Le préposé chez Capgemini a alors posé la condition suivante si je souhaitais qu'une note soit inscrite à mon dossier à l'effet que je voulais

conserver mon compteur : j'étais forcée d'accepter l'option de retrait et l'installation d'un nouveau compteur non-communicant ainsi que les frais applicables. Ce n'est pourtant pas la demande que je faisais à CapGemini. Je souhaitais simplement conserver mon compteur et ce, sans frais, et on m'a pourtant obligée à consentir à l'option de retrait selon les termes définis par Hydro-Québec, soit l'installation d'un compteur non-communicant et des frais applicables d'installation et de relève annuelle. En citoyenne disposant de peu de moyens concrets pour m'opposer à la toute-puissance de cette société d'État, j'ai accepté ce marché un peu truqué.

Cette conversation se passait le 16 décembre dernier. Et puis ensuite, hormis une lettre datée du 20 décembre d'Hydro-Québec confirmant mon inscription à l'option de retrait, plus aucune nouvelle, sous quelque forme que ce soit. Quelle ne fut donc pas ma surprise, le soir du 4 février, en rentrant chez moi du travail, de découvrir que CapGemini était passé pour m'installer un nouveau compteur non-communicant. Je suis locataire dans un immeuble de quatre logements. Les quatre compteurs sont situés au sous-sol et sont accessibles par une porte à l'intérieur de l'immeuble qui n'est pas verrouillée en permanence. Le jour du 4 février, elle ne l'était pas. J'ai eu la confirmation de chacun de mes voisins : ce jour-là, personne n'était présent dans l'immeuble. Donc, la seule chose qui ait pu se passer, c'est que CapGemini est entré sans obtenir le consentement de qui que ce soit. Je répète que je n'avais eu aucun avis préalable de la visite de CapGemini, ni par lettre ni par téléphone. Ai-je besoin de spécifier que pénétrer sur une propriété privée sans le consentement de ses habitants est illégal?

Allant de surprise en surprise dans ce dossier, le 17 février, durant la journée, alors que j'étais au travail, j'ai reçu chez moi, sur ma boîte vocale, deux appels de deux employés d'Hydro-Québec différents me demandant de permettre l'accès à mon compteur pour une relève. Le premier appel provenait de la centrale du service à la clientèle d'Hydro-Québec, le second, du technicien qui était passé chez moi le matin même pour procéder à la relève de mon compteur. Ce monsieur me disait, sur ma boîte vocale, devoir prendre une relève parce que j'avais exercé mon option de retrait et donc, qu'il lui avait été demandé de prendre une dernière relève de mon compteur électromécanique avant que le processus de remplacement se mette en marche. Je rappelle, à tout hasard, que mon compteur avait été remplacé deux semaines auparavant. Tout cet imbroglio me laisse une impression d'amateurisme et de manque de communication interne flagrant. Bref, rien pour m'inspirer confiance envers notre société d'État.

En espérant que mes observations contribueront à enrichir le processus décisionnel relativement à l'implantation des compteurs de nouvelle génération pour conduire à des choix de société judicieux, je vous remercie de votre attention.

Stéphanie Richard